

Octobre 2021



CHAMPAGNY-EN-VANOISE

— **INFOS n°4** —

RÉFLEXIONS, ÉTUDES ET PROJETS
CHAMPAGNY-LE-HAUT



Un contexte particulier

Le début de ce mandat a été marqué par la crise du Covid, avec ses confinements et la fermeture des remontées mécaniques.

Si cela a confirmé notre dépendance économique à la saison d'hiver, cela a aussi permis de mettre en valeur nos atouts de station village, et de faire découvrir la montagne à une nouvelle clientèle, ainsi que d'autres facettes de la montagne à la clientèle habituelle.

Comme partout en Savoie, les activités outdoor telles que la raquette, le ski de fond, le ski de randonnée (pour l'hiver), la rando et le VTTAE (pour l'été) ont été plébiscitées. Même si cet engouement est moins fort dans les mois qui viennent, ces activités vont continuer à se développer car cela correspond à des tendances de fond déjà présentes depuis quelques années : envie de sortir du tout ski-alpin, besoins de retour et d'immersion dans la nature, de mobilités douces, d'authenticité, de découverte du patrimoine local, ...

Ces besoins touchent tout le monde, les habitants, les clients habituels, et de nouveaux clients pas toujours habitués à la montagne et à ses codes, nouveaux clients qu'il faut encadrer et leur permettre de découvrir la montagne dans de bonnes conditions.

Dans ce contexte, la vallée particulièrement protégée de Champagny-Le-Haut est d'un intérêt en forte hausse pour le tourisme de 4 saisons, une transition du tourisme en montagne, et de protection de la biodiversité.



La vallée de Champagny-le-haut a les caractéristiques de la vallée glaciaire en U : un plateau et un fond de vallée assez plat, et des versants adret et ubac relativement pentus. Hormis donc le plateau et le fond de vallée (Glière), les randos sont plutôt exigeantes, raides avec du dénivelé. Il y a peu de boucles tracées (carte IGN). Une exception : la boucle de l'Adret.

Ces difficultés préservent certains secteurs d'une sur-fréquentation, mais peuvent être préjudiciables à la bonne économie des refuges.

Cela concentre aussi la fréquentation sur le plateau, été comme hiver.

En été, les parkings sont pleins, il y a un seul sentier « facile » du barrage au Laisonnay pour les familles, sans possibilité de boucle. Les VTT doivent choisir entre la route et le chemin avec les piétons.

En hiver, le plateau est bien occupé par les pistes de ski de fond, les chiens de traîneaux, les piétons et les raquettes.

C'est pourquoi plusieurs projets sont à l'œuvre, et d'autres encore au stade de l'étude.

Cette lettre d'info a pour but de faire le point sur ces projets et réflexions
Bonne lecture !

1 - Glacialis et Patrimoine

L'office du tourisme, en charge de la gestion du musée Glacialis, a alerté en début de mandat le conseil sur la perte d'attractivité du musée, qui a peu évolué depuis son démarrage en 2007. Le conseil municipal a alors décidé d'entamer une réflexion concernant l'évolution de Glacialis et de reprendre en direct la gestion du musée afin de mieux connaître son fonctionnement. En parallèle, une réflexion sur le patrimoine s'est développée à la suite de plusieurs restaurations et du constat d'une appétence de plus en plus importante de la clientèle pour le patrimoine local. Tout cela a abouti à la création de la commission du Patrimoine, qui va se charger de la préservation, la restauration et la valorisation de notre patrimoine.

La commission s'appuiera sur une nouvelle recrue, Aurélie, qui gèrera Glacialis dès cet hiver et prendra en charge par la suite progressivement les thématiques déjà évoquées par la commission :

- Evolution de Glacialis
- Eglises de Champagne (visites / mise en valeur)
- Chapelles et oratoires (entretien / mise en valeur / ...)
- Sites de pierres à cupules
- Anecdotes des anciens
- Maintien du Patois
- Généalogie et origine des noms Champagnols
- Champagne d'antan (photos, réalité virtuelle)

(liste non exhaustive)

2 - Camping Canada

L'année 2022 devrait enfin voir la construction de 5 Habitations Légères de Loisir (HLL). D'un coût de 200 000 € environ, aidé à 70% par la Région et le Département, elles seront le point de départ de la mise en gestion sous forme de Délégation de Service Public (DSP) de l'ensemble du camping (restaurant compris). Cette DSP est nécessaire pour pouvoir bénéficier des subventions.



Un appel à candidature aura lieu dans le courant de cet hiver, qui précisera les contours de la DSP et les attentes de la commune (dates d'ouvertures, prestations, ...).

Patinoire

Après une visite de la patinoire « naturelle » de Bessans, une réflexion est en cours sur la faisabilité d'une patinoire « naturelle » à Champagny-le-haut. Rien n'est défini, mais un emplacement proche de la tour de Glace paraît le plus intéressant.

3 - Une nouvelle exploitation Caprine

Comme expliqué dans la précédente lettre d'information, Julien et Aurélie Callegari ont fait une estive d'essai cet été à Champagny-le-haut avec leur troupeau d'une cinquantaine de chèvres et d'une trentaine de brebis. Ils sont pleinement satisfaits de cet essai et étudient maintenant la possibilité de s'installer durablement sur notre territoire, avec le projet de construction d'une chèvrerie sur un terrain approprié.



Cela s'inscrit dans notre volonté de conserver une agriculture traditionnelle à Champagny. Il y a actuellement une quinzaine d'exploitants agricoles déclarés sur Champagny, dont seulement 6 résidents.

La plupart des agriculteurs Champagnolais vont s'arrêter d'ici quelques années, sans forcément la perspective d'un repreneur en local.

Déjà aujourd'hui certains alpages ne sont plus pâturés (Plaisance, Plan du Pré) et certains prés ne sont plus fauchés.

Notre souhait est de maintenir une diversité d'agriculteurs (bovins, caprins, ovins, ...) entretenant correctement leurs prés, et de favoriser les agriculteurs locaux (habitants à Champagny), une agriculture traditionnelle (races traditionnelles, pas d'apport d'engrais chimiques, bêtes nourries au foin, ...), et si possible des ventes en circuit court (ventes sur place, restaurants locaux, ...). Pour cela, nous envisageons de conventionner les parcelles communales en fonction de ces critères.

Nous réfléchissons aussi à la création d'une association foncière pastorale, qui regrouperait les propriétaires avec le même projet et les mêmes souhaits d'agriculture et d'entretien pour leurs parcelles.

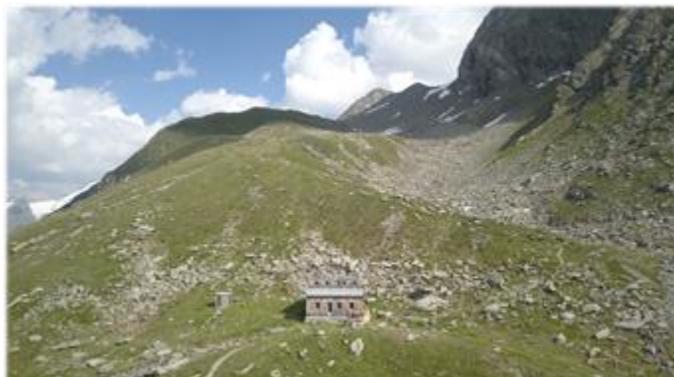
4 - Les refuges

Plusieurs refuges se situent sur notre commune, dont 3 en pleine montagne : le refuge de la Glière, appartenant à la commune, le refuge du plan des Gouilles, appartenant au Club Alpin Français (Caf) et le refuge de Plaisance, appartenant au Parc de la Vanoise.



La clientèle de refuge n'est plus une clientèle d'alpinisme. Elle souhaite du confort, et les refuges doivent suivre cette évolution. Le refuge de la Glière a été rénové il y a quelques années, et son chemin d'accès a été revu à cette occasion, mais cela reste à faire pour les deux autres refuges de montagne :

- **Le refuge de Plaisance** va faire l'objet d'une rénovation en 2022, afin d'améliorer son confort pour répondre aux besoins de la clientèle. Son sentier d'accès nécessite aussi d'être rénové, ayant subi depuis plusieurs années des éboulements et avalanches qui l'ont dégradé.
- **Le refuge du Plan des Gouilles** a été conçu initialement pour l'ascension du Grand Bec. Il voit sa fréquentation diminuer depuis plusieurs années, avec la diminution de l'alpinisme et de la période pendant laquelle l'ascension se fait dans de bonnes conditions. La situation économique est par conséquent très déficitaire depuis des années. Il est dans une situation assez inédite en Savoie : il est peu desservi par des chemins : il y a un chemin d'accès principal au Refuge, et une variante mais réservée à des randonneurs avertis (passage de la Grande Marianne). Il n'y a pas de boucles possibles pour les randonneurs, et le refuge n'est pas situé sur un tour (type tour des Glaciers de la Vanoise / tour de la Valaisonnay / tour de la Grande Casse) qui pourrait le rendre attractif pour les randonneurs.



4.1 - Rénovation du Refuge de Plaisance

L'été 2022 verra la rénovation du refuge de Plaisance. Deux extensions d'un peu moins de 20m² chacune seront créées, dans le style des chalets existants. La première permettra d'améliorer le confort du réfectoire et des gardiens, avec une cuisine plus fonctionnelle. La seconde améliorera le confort des clients et du dortoir. Tout l'assainissement sera revu à cette occasion.



Il nous paraît nécessaire de revoir à cette occasion le chemin d'accès au Refuge. Le temps, les orages, les éboulements et les avalanches ont dégradé peu à peu le sentier, avec des incidences de trois natures différentes :

- des rochers qui gênent le passage et ont parfois généré des déviations
- des affaissements de terrains voire des ravines qui ont supprimé des parties du sentier
- une avalanche qui a brisé le pont situé avant le refuge lors de l'hiver dernier



Les travaux du refuge de Plaisance vont nécessiter une pelle mécanique araignée. Etant donné les reprises à faire et la taille de certains blocs, il est opportun de profiter de la pelle araignée et de réaliser les travaux avec ce type d'engin. L'objectif n'est pas d'élargir ou de dénaturer ce sentier, très type alpin, forgé à la pelle et à la pioche, mais de reprendre uniquement certaines parties qui ont été détériorées dans le temps. La réalisation des travaux se fera avec l'accompagnement d'une personne des services techniques. Concernant le pont, il est envisagé un pont démontable et à plus faible portée, à un endroit où il y a peu de risques de coulées. Les travaux sont prévus à la fin de l'été 2022.

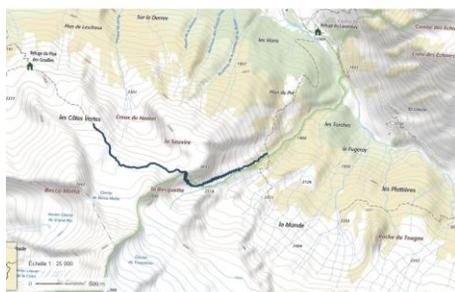
4.2 - Création d'une liaison Plan des Gouilles - Laisonnay

Le CAF Vanoise a sollicité le Conseil Municipal afin d'étudier la création d'un sentier permettant de désenclaver le refuge du Plan des Gouilles.

Plusieurs solutions ont été étudiées, et après concertation avec les chasseurs, le CAF et le Parc National de la Vanoise, la solution retenue est de créer un sentier sur un itinéraire déjà emprunté et en partie tracé sur la Sauvire.

La portion à créer suit un itinéraire déjà emprunté, cairné, et permet de relier le Plan des Gouilles au Laisonnay via la Sauvire, avec une superbe vue sur le Grand Bec.

Elle ne passe pas dans le Parc de la Vanoise.



Le sentier sera dans la continuité des sentiers existants de part et d'autre, il suivra les parties cairnées déjà existantes et les parties déjà en sentes.



La largeur du sentier sera réduite au minimum (60cm) pour conserver l'esprit alpin. Les travaux seront réalisés uniquement avec des moyens manuels (pelles, pioches, barres à mine, etc.).

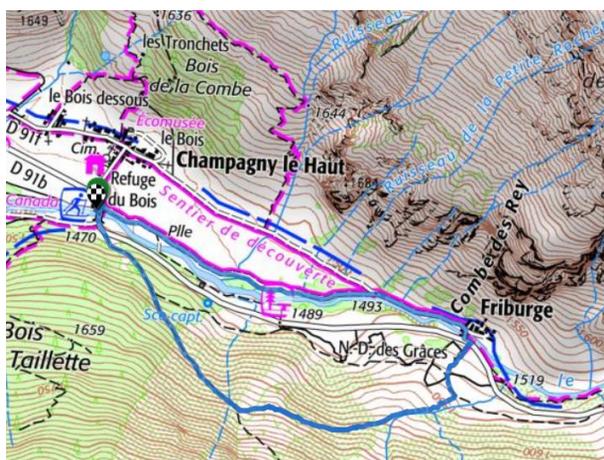
Les travaux sont situés en site classé, ils ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission des sites en date du 15 avril 2021.

Les travaux sont prévus à l'été 2022.

5 - Boucle de l'Ubac

Afin d'avoir un sentier facile de plus, une réflexion est en cours sur la création d'une boucle au départ du hameau du Bois. Ce parcours est assez similaire à la boucle de l'adret (3km, 200m D+), mais offre un beau point de vue sur les hameaux du Bois et de Fribuge et est nettement moins chaud l'été.

Il reprend un sentier ayant existé autrefois. Possibilité d'enchaîner sentier de l'Adret et de l'Ubac. C'est encore au stade de réflexion, pour les années à venir. Aucun dossier n'a encore été constitué.



6 - Sentier entre Fribuge et le Laisonnay

Avec l'augmentation des activités (raquettes, chiens de traîneaux, ...), le Conseil s'est posé la question de damer l'hiver le chemin entre Fribuge et le Laisonnay. Ce damage nécessite un élargissement du chemin pour des raisons techniques. Cela permettrait de proposer le chemin l'hiver aux piétons, raquettes et chiens de traîneaux (sous conditions), mais aussi l'été avec le passage de VTT (qui passent déjà).

La demande a été faite à l'ensemble des propriétaires, même si dans les faits l'élargissement ne concernait qu'une partie des parcelles. A noter que ces portions sont déjà dédoublées par le trafic ou déjà assez larges, comme le montrent les photos suivantes.



Cette demande a engendré majoritairement des refus. La demande évoquait aussi l'usage et les utilisateurs du chemin, à savoir les piétons (hiver / été), les chiens de traîneaux, les VTT. Une pétition a été lancée, et la commune a reçu une petite dizaine de protestations.

Le conseil municipal a pris acte de ce refus et abandonne cette demande. Même s'il n'est pas unanime par rapport à l'élargissement et à son usage, le conseil dans son ensemble n'a jamais souhaité bétonner, faire disparaître, ou dénaturer ce sentier comme cela a pu être dit ou écrit.

Ce sentier est un des rares sentiers faciles, accessibles à des familles.

Il est inscrit depuis plusieurs années au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

La commune continuera à l'entretenir dans ce sens et suivra l'évolution de la fréquentation et des usages.

7 – Bouclage piste de ski de Fond – Laisonnay

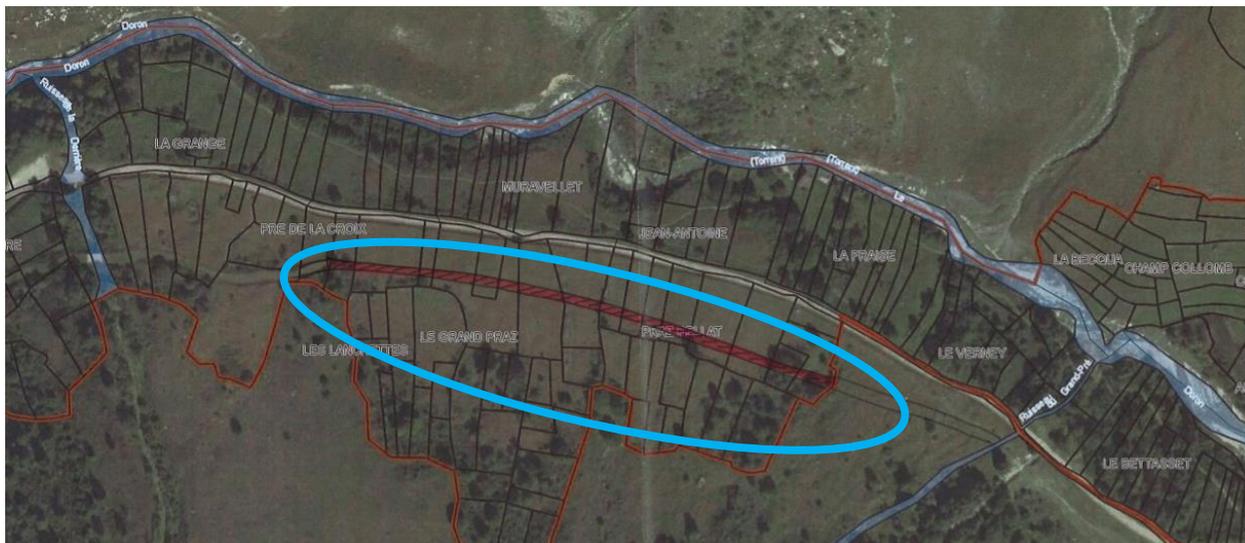
La commune de Champagny en Vanoise a réalisé en 2007 puis 2012, une piste de ski de fond « montante » pour accéder aux hameaux du Laisonnay.

Cette réalisation a été interrompue faute d'accord de la part de certains propriétaires sur le secteur précité.

Il est pourtant essentiel pour des raisons de sécurité que les flux de fondeurs montants ne croisent pas les fondeurs et skieurs hors-piste descendants.

Ce secteur non aménagé est fermé en période de faible enneigement et nécessite un gros travail de préparation avec la dameuse, et est donc consommateur de temps et de fuel.

L'aménagement d'une piste de ski de fond sur la partie manquante permettrait donc de damer plus rapidement et en cas de faible enneigement.



La portion créée serait remise en herbe et interdite aux véhicules à moteurs comme le reste de la piste. Cette piste pourrait servir d'alternative pour les VTT à la route.

Nous allons étudier plusieurs tracés, et demander l'autorisation aux propriétaires pour la réalisation des travaux, qui seraient prévus à l'automne 2022.

Nous discuterons aussi avec les exploitants agricoles des parcelles.

Situé dans le site classé de Champagny le Haut, la commission des sites avait déjà donné un avis favorable à la réalisation du bouclage, cet avis sera à nouveau demandé à la DREAL.

8 - Circulation et Stationnement

Le Parking du Bois

Avec l'intérêt croissant des activités nordiques auprès de la population, Champagny-Le-Haut a vu sa fréquentation augmenter, particulièrement en hiver. Face à cette augmentation, des problèmes de stationnement apparaissent, aussi bien pour les locaux que pour les personnes de passage.

Par conséquent, les locaux se garent où ils peuvent, ce qui engendre des encombrements particulièrement gênants pendant le déneigement l'hiver.

Cela risque de s'accroître après la construction de bâtiment de l'OPAC à côté de l'Eglise, certaines voitures se garant actuellement sur la future zone construite.

Face à ce problème, le conseil étudie l'option de faire un parking souterrain comme représenté ci-dessous. Une partie serait dédiée aux locaux qui souhaitent acheter une place, et l'autre partie ferait l'objet de parking public payant. Ce parking restaurerait la forme naturelle du terrain, et aurait donc peu d'impact visuel.



Ce projet en est encore à l'étude et rien n'est décidé, le conseil n'est pas unanime sur la création d'un tel parking. Cependant, l'étude va se poursuivre, et avant d'aller plus loin nous allons recenser les riverains intéressés pour l'achat de places de parking, qui financerait une partie des travaux.

Les Navettes

En complément de l'étude sur le parking du Bois, le conseil va étudier le renforcement des navettes entre Champagny-le-bas et Champagny-le-haut en hiver, et la création de navettes l'été.

Cela correspond à un vrai besoin, une attente de la clientèle et permettrait de désengorger les parkings saturés hiver comme été.

Cette réflexion englobera les navettes actuelles sur Champagny-le-bas, la possibilité d'utiliser des bus électriques et intégrera les autres solutions de mobilités douces (vélos, ...).

9 - OPAC

La construction du bâtiment de l'OPAC à côté de l'Eglise devrait démarrer en avril 2022. Pour mémoire, 3 logements de type T3 seront proposés à la location, sur le premier et deuxième étage.



Le rez-de-chaussée proposera des toilettes publiques, un local de stockage pour le matériel de la fête de Champagny-le-haut, un garage pour le véhicule de déneigement de la commune, les garages des logements, ainsi qu'une salle polyvalente de 60m².

10 – Réservoir du Laisonnay

Les travaux ont démarré cette année, avec la réalisation du captage.



Ils vont se poursuivre l'année prochaine, avec la création du réservoir, et l'acheminement de l'eau potable vers les hameaux du Laisonnay d'en bas et Laisonnay d'en haut. Après la réalisation des travaux, les matériaux apportés pour la création de la piste seront enlevés, la piste sera conservée mais engazonnée afin d'avoir un impact visuel minime.

11 – Relais téléphonique

L'état a mis en place un programme appelé « New deal mobile » afin d'accélérer la couverture mobile des territoires. Pour Champagne, cela concerne la vallée de Champagne-le-haut et c'est l'opérateur Free Mobile qui est mandaté pour le faire pour tous les opérateurs.

Après étude, il est nécessaire d'installer une antenne relais dans la vallée, plusieurs solutions ont été étudiées, et la seule qui reste viable pour le moment est de l'implanter dans le clocher de l'église du Bois.

Pour le moment, le dossier semble au point mort. Une réunion aura lieu courant novembre à l'initiative du sous-préfet.

La Mairie va continuer à suivre ce dossier, et vous tiendra informé des avancées, mais elle rappelle qu'elle n'est ni à l'initiative ni décisionnaire.

12 - Une communication plus proche des citoyens

Depuis quelque temps maintenant, le Conseil essaye de s'améliorer sur sa communication. Ceci s'est traduit essentiellement par :

- Les lettres d'information, comme celle-ci, qui paraissent tous les 3-4 mois.
- Un site internet davantage fourni. Vous retrouverez de nombreuses informations sur le site de la mairie <https://mairie-champagny.fr/>, qui est régulièrement mis à jour avec les dernières actualités.

Nous souhaitons continuer dans cette direction en proposant de nouveaux moyens de communication. Ceci va se traduire par :

- La mise en place d'une liste de diffusion par email. Si vous souhaitez recevoir les dernières actualités, les derniers projets à venir, merci de nous envoyer un mail à l'adresse contact@mairie-champagny.fr avec votre souhait. Vous serez alors ajouté à cette liste de diffusion qui aura une fréquence plus importante que les lettres d'information. Si vous avez déjà émis ce souhait dans le questionnaire sur les nouvelles adresses, il n'est pas nécessaire de le refaire.
- Nous sommes aussi en train de réfléchir à un moyen de communication et d'échange plus direct entre le conseil et les citoyens. Nous vous tiendrons informé dès qu'il y aura du nouveau.

Nous restons à votre écoute. De nombreux projets sont en phase de réflexion, alors si vous souhaitez donner votre avis, n'hésitez pas à nous contacter au travers de la Mairie, qui pourra vous donner nos coordonnées, ou nous transmettre votre message.